

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 12  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 03

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS** : M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme LANG Virginie,  
M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme  
CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

**POUVOIR :**

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENTS** : VOITURON Pascale, SAINT ANDRE Philippe  
**Ne participe pas au vote** : ALLANSON Irène

**SECRETARE DE SÉANCE** : Mme LE PIGEON Juliette

N° 62/2014

**Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Par décret du 26 mai 2014, les conseils municipaux des départements et de Polynésie française concernés par le renouvellement de la série 2 des sénateurs qui interviendra le 28 septembre prochain, ont été convoqués le 20 juin 2014 afin de désigner leurs délégués et leurs suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à ce renouvellement.

Le département du Var étant concerné par cette opération électorale, le conseil municipal de la ville du RAYOL-CANADEL doit désigner simultanément en son sein, conformément à l'arrêté préfectoral du 11 juin 2014 et à son annexe 1, 3 délégués et 3 suppléants au scrutin majoritaire à deux tours.

Mme ALLANSON Irène Conseillère Municipale, n'étant pas de nationalité Française ne participe pas au vote,

En application de l'article R. 133 du code électoral le bureau de vote est présidé par le Maire,  
**Jean PLENAT**

Deux conseillers municipaux les plus âgés  
**Jean-Pierre BOEMARE et André DEL MONTE**

Deux conseillers municipaux les plus jeunes  
**Louis CARGILL et Christelle CHAPPA**  
**Juliette LE PIGEON** est nommée secrétaire de séance

(Commune du Rayol-Canadel .... Suite délibération n° 62/2014)

Après avoir ouvert le scrutin,

M. le Maire Président du bureau de vote précise qu'il sera procédé au vote à bulletins secrets à la majorité absolue.

M. le Maire, demande à l'assemblée s'il y a des candidatures pour la désignation des trois délégués.

**MM. Jean PLENAT, Olivier GHIBAUDO et Bettina DE PONFILLY** sont candidats pour la nomination des trois délégués

**Election des délégués :**

<b>Jean PLENAT</b>	a obtenu	<b>12 voix</b>
<b>Olivier GHIBAUDO</b>	a obtenu	<b>12 voix</b>
<b>Bettina DE PONFILLY</b>	a obtenu	<b>12 voix</b>

Compte tenu des résultats sont désignés délégués du conseil municipal au sein du collège électoral en charge de l'élection des sénateurs : **Messieurs Jean PLENAT, Olivier GHIBAUDO et Madame Bettina DE PONFILLY** élus à la majorité absolue

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidatures pour la désignation des trois suppléants.

**Mme C. CHAPPA, M. A. DEL MONTE, Mme J. LE PIGEON** sont candidats pour la nomination des trois suppléants.

**Election des Suppléants**

<b>Christelle CHAPPA</b>	a obtenu	<b>12 voix</b>
<b>André DEL MONTE</b>	a obtenu	<b>12 voix</b>
<b>Juliette LE PIGEON</b>	a obtenu	<b>12 voix</b>

Compte tenu des résultats sont désignés suppléants du conseil municipal au sein du collège électoral en charge de l'élection des sénateurs : **Mme Christelle CHAPPA, M. André DEL MONTE, Mme Juliette LE PIGEON** élus à la majorité absolue



Pour extrait conforme,  
**M. le Maire,**  
**J. PLENAT**

**MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS** : M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON  
Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers  
municipaux.

**POUVOIR :**

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT** : SAINT ANDRE Philippe

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme LE PIGEON Juliette

N° 63/2014

**Approbation du compte de gestion 2013 – Budget Principal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis à la commune le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2013.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

**Investissement**

- Recettes	1 895 854, 66
- Dépenses	2 403 184, 00
- Déficit investissement de l'exercice	507 329, 34

**Fonctionnement**

- Recettes	3 739 152, 17
- Dépenses	3 383 529, 30
- Excédent de fonctionnement de l'exercice	355 622, 87

**Résultats reportés de 2012**

- Excédent investissement	1 302 829, 89
- Excédent fonctionnement	444 712, 75
- Part affectée à l'investissement	175 000, 00

(Commune du Rayol-Canadel .... Suite délibération n° 63/2014)

**Résultats de clôture 2013**

- Excédent d'investissement	795 500, 55
- Excédent fonctionnement	625 335, 62
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>1 420 836, 17</b>

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint-Tropez,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VOTE à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2013 établi par Monsieur SANGUINETTI, Receveur Municipal.



Pour extrait conforme,  
**M. le Maire,**  
**J. PLENAT**

**MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS** : M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON  
Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers  
municipaux.

**POUVOIR** :

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT** : SAINT ANDRE Philippe

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

**N° 64/2014**

**Vote du Compte Administratif – Budget Commune**

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire du compte administratif communal de l'exercice 2013 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, et témoigne de la santé financière de la commune.

Monsieur le Maire donne acte de la présentation faite du compte administratif 2013, constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 403 184, 00	3 383 529, 30
Recettes	1 895 854, 66	3 739 152, 17
Résultat de l'exercice	- 507 329, 34	355 622, 87
Résultat de clôture de l'exercice précédent	1 302 829, 89	444 712, 75
Part affectée à l'investissement		175 000, 00
Résultat de clôture de l'exercice	795 500, 55	625 335, 62
Restes à réaliser dépenses	1 298 796, 44	
Restes à réaliser recettes	445 293, 00	
Résultat de clôture	- 58 002, 89	625 335, 62

Le résultat brut global de clôture 2013 du budget principal est donc de 1 420 836, 17 €. Le résultat net global de clôture est donc de – 58 002, 89 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612- 12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif adopté par délibération du conseil municipal du 4 Avril 2013,

Vu les décisions modificatives n° 01 du 23 octobre 2013 et n° 02 du 17 décembre 2013,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la Commune pour l'exercice 2013, présenté par le Receveur Municipal,

Vu le compte administratif de la commune exercice 2013, tel que présenté,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
**VOTE à l'unanimité,**

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2013.



Pour extrait conforme,  
**M. le Maire,**  
**J. PLENAT**



**MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS :** M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON  
Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers  
municipaux.

**POUVOIR :**

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT :** SAINT ANDRE Philippe

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

**N° 65/2014**

**Affectation du résultat exercice 2013 - Budget Commune**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2013 du budget principal de la commune. Cet excédent constaté au compte administratif 2013, s'élève à 625 335, 62 €,

Monsieur le Maire propose d'affecter cet excédent à la section d'investissement pour un montant de 326 685, 62 € et à la section de fonctionnement pour un montant de 298 650 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu le compte administratif 2013 du budget principal de la commune approuvé par délibération du Conseil Municipal de ce jour,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2014 avec reprise des résultats par anticipation et prévision d'affectation,

(Commune du Rayol-Canadel .... Suite délibération n° 65/2014)

CONSIDERANT que le solde de la section investissement de 795 500, 55 € fait l'objet d'un simple report en section d'investissement à la ligne budgétaire :

R001 Solde d'exécution d'investissement reporté 795 500, 55 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE à l'unanimité,**

DECIDE l'affectation du résultat 2013, comme suit :

R002 Résultat de fonctionnement reporté : 298 650, 00 €

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 326 685, 62 €



Pour extrait conforme,  
**M. le Maire,**  
**J. PLENAT**



MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS :** M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

**POUVOIR :**

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT :** SAINT ANDRE Philippe

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme LE PIGEON Juliette

N° 66/2014

**Approbation du compte de Gestion 2013 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal a transmis à la commune le compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2013.

Il invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance et dont les résultats globaux s'établissent ainsi que suit :

**Investissement**

- Recettes	12 943, 10
- Dépenses	35 246, 41
<b>Déficit d'investissement de l'exercice</b>	<b>22 303, 31</b>

**Exploitation**

- Recettes	54 353, 54
- Dépenses	64 965, 89
<b>Déficit d'exploitation de l'exercice</b>	<b>10 612, 35</b>

**Résultats reportés de 2012**

- Excédent d'investissement	103 290, 26
- Excédent d'exploitation	3 037, 32

**Résultat de clôture 2013**

- Excédent d'investissement	80 986, 95
- Déficit d'exploitation	7 575, 03
<b>Résultat de clôture 2013</b>	<b>73 411, 92</b>

(Commune du Rayol-Canadel .... Suite délibération n° 66/2014)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de Gestion présenté par le Receveur Municipal de Saint Tropez,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE à l'unanimité,**

APPROUVE le Compte de gestion du budget assainissement pour l'exercice 2013, établi par Monsieur SANGUINETTI Receveur Municipal.



Pour extrait conforme,  
M. le Maire,  
J. PLENAT

MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS :** M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

**POUVOIR :**

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT :** SAINT ANDRE Philippe

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LE PIGEON Juliette

N° 67/2014

**Vote du Compte Administratif – Assainissement**

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire du compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2013 a été remis à chaque élu.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution de budget assainissement de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire donne acte de la présentation faite du compte administratif 2013, constate pour la comptabilité de l'assainissement les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
Dépenses	35 246, 41	64 965, 89
Recettes	12 943, 10	54 353, 54
Résultat de l'exercice	- 22 303, 31	- 10 612, 35
Résultat de clôture de l'exercice précédent	103 290, 26	3 037, 32
Part affectée à l'investissement	-	-
Résultat de clôture de l'exercice	80 986, 95	- 7 575, 03
Restes à réaliser dépenses	-	-
Restes à réaliser recettes	-	-
Excédent de clôture	80 986, 95	- 7 575, 03

(Commune du Rayol-Canadel .... Suite délibération n° 67/2014)

Le résultat net de clôture est de : 73 411, 92 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2013,

Vu la décision modificative n° 01 du 17 décembre 2013,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2013, présenté par le Receveur Municipal,

Vu le compte administratif de l'assainissement exercice 2013, tel que présenté,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VOTE à l'unanimité,**

APPROUVE le compte administratif Assainissement pour l'exercice 2013.



Pour extrait conforme,  
**M. le Maire,**  
**J. PLENAT**

**MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS :** M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON  
Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers  
municipaux.

**POUVOIR :**

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT :** SAINT ANDRE Philippe

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

N° 68/2014

**Décision Modificative 02-2014 – Budget Communal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à 3, L 2312 – 1 à 4 et L 2313 – 1 et suivants,

Vu la délibération du 18 avril 2014, approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,  
CONSIDERANT la déclaration d'intention d'aliéner l'Hôtel « CENTRO » sis R.D. 559 à  
Pramousquier dont le prix de vente est fixé à 464 969, 50 € auquel il faut ajouter 22 867, 35 €  
de frais d'agence, et 52 163,15 € en frais de notaire et frais d'enregistrement à la charge de  
l'acquéreur soit un montant total de 540 000 euros

CONSIDERANT l'arrêté en date du 10 juin 2014, portant décision de préemption de l'Hôtel  
« CENTRO » parcelles cadastrées Section AH 60, 97, 98 et 99 sises RD 559 lieu dit  
« PRAMOUSQUIER »,

Monsieur le Maire propose de modifier le budget comme suit :

Investissement		
Articles	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
1641 emprunt en euros	540 000	
2115 Acquisition de terrain bâti	540 000	

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

**VOTE à l'unanimité,**

DONNE son accord pour les modifications budgétaires ci-dessus détaillées.



Pour extrait conforme,  
M. le Maire,  
J. PLENAT

**MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS :** M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

**POUVOIR :**

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT :** SAINT ANDRE Philippe

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme LE PIGEON Juliette

N° 69/2014

**Attribution de subventions complémentaires**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'attribution, par délibération n° 27/2014 du 18 avril 2014 d'une subvention de 100 euros à l'Amicale régimentaire des Anciens du Groupe de Commandos d'Afrique et du 3<sup>ème</sup> groupement de choc et une subvention de 23 000 € à l'office de tourisme du Rayol-Canadel.

Compte tenu du 70<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement en Provence et de la participation fidèle des anciens commandos à toutes les manifestations sur la commune, Monsieur le Maire propose d'attribuer à cette amicale la somme de 400 € supplémentaire.

Après avoir étudié la demande de subvention de l'Office de Tourisme pour l'année en cours Monsieur le Maire propose d'attribuer une somme complémentaire de 30 000 euros.

Il propose également de verser une subvention de 2 500 euros à la Société de Chasse l'Ecureuil

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

**VOTE à l'unanimité,**

ATTRIBUE une subvention complémentaire de 400 € à l'amicale régimentaire des anciens du groupe de commandos d'Afrique et du 3<sup>ème</sup> groupement de choc, une somme de 30 000 euros supplémentaire à l'office de tourisme du Rayol-Canadel et une somme de 2500 euros à la Société de chasse l'Ecureuil,



*(Commune du Rayol-Canadel .... Suite délibération n° 69/2014)*

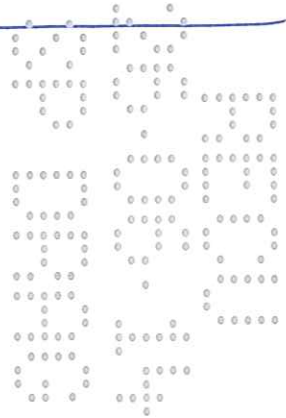
AUTORISE le Maire à signer la convention établie entre la commune et l'Office de Tourisme pour l'année 2014,

DIT que les crédits sont prévus à l'article 6574 « subvention de fonctionnement aux associations » du budget de la commune,

AUTORISE le Maire à verser les sommes allouées



Pour extrait conforme,  
**M. le Maire,**  
**J. PLENAT**



**MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS :** M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON  
Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers  
municipaux.

**POUVOIR :**

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT :** SAINT ANDRE Philippe

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

N° 70/2014

**MISSION LOCALE : élection d'un membre suppléant**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de nommer un membre du conseil municipal  
pour siéger à la Mission Locale

Chaque commune est représentée par deux délégués.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Maire est membre de droit pour siéger  
à la mission locale et propose Mme Juliette LE PIGEON membre suppléant pour siéger à la  
mission locale

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE à l'unanimité,**

Mme Juliette LE PIGEON est nommée membre suppléant pour siéger à la Mission Locale



Pour extrait conforme,  
**M. le Maire,  
J. PLENAT**

**MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS :** M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

**POUVOIR :**

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT :** SAINT ANDRE Philippe

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

**N° 71/2014**

**Adoption du taux maximum de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité**

Vu l'article 45 de la loi n° 2013-1279 du 29 décembre 2013 de finances rectificative pour 2013,

Vu l'article L.5212-24 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du SYMIELECVAR en date du 17 mars 2014 instaurant les nouvelles modalités de perception de la T.C.C.F.E.,

Le Maire expose à l'assemblée :

- Que le SYMIELECVAR, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité qui perçoit, contrôle et reverse la taxe pour le compte de 117 communes adhérentes.
- Que le législateur est venu modifier les modalités de reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, en fixant un plafond maximum de reversement égal à 50 % du montant total de taxe perçu sur le territoire de la commune.
- Que le SYMIELECVAR a décidé par délibération du 17 mars 2014 de fixer à son maximum le taux de reversement de la taxe soit : 50 %

*(Commune du Rayol-Canadel .... Suite délibération n° 71/2014)*

- Qu'en l'absence de délibération concordante du conseil municipal avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014, le SYMIELECVAR ne pourra par reverser ladite taxe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

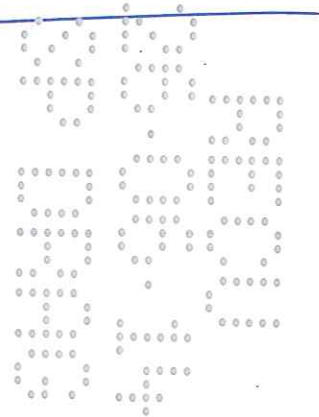
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,

**VOTE à l'unanimité,**

DECIDE d'adopter le taux maximum de reversement du SYMIELECVAR à 50 % au profit de la commune.



Pour extrait conforme,  
**M. le Maire,**  
**J. PLENAT,**





**MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS :** M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON  
Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers  
municipaux.

**POUVOIR :**

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT :** SAINT ANDRE Philippe

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

N° 72/2014

**Avis du Conseil Municipal pour l'extension du périmètre d'acquisition autorisé par le conservatoire du Littoral sur la Commune du Rayol-Canadel**

Monsieur le Maire explique que le Conservatoire du Littoral souhaite étendre son périmètre autorisé d'acquisition sur la Commune conformément au plan ci-joint, afin de pouvoir organiser l'aménagement d'un stationnement complémentaire pour les visiteurs du Domaine. Pour pouvoir réaliser cette opération, la commune autorise le Conservatoire du Littoral à préempter les terrains situés le long de l'ancienne voie ferrée, le long du Domaine du Rayol ainsi que les terrains situés en bas du Lotissement COURMES, l'ensemble de ces terrains sont référencés sous le N° AO36, 47, 49, 115, 116, 122 et 124.

La gestion du site sera assurée par la commune en vue d'une ouverture au public raisonnée tout en visant le maintien de la naturalité des sites.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de permettre au Conservatoire du Littoral d'étendre son périmètre d'acquisition sur la Commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE à l'unanimité,**

Emet un avis favorable sur l'extension du périmètre d'acquisition autorisé par le conservatoire du littoral sur la Commune.



Pour extrait conforme,  
**M. le Maire,**  
**J. PLENAT**

**MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS :** M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

**POUVOIR :**  
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT :** SAINT ANDRE Philippe

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

N° 73/2014

**Construction de quatre caveaux au cimetière communal**

Monsieur le Maire indique que le cimetière communal ne dispose, actuellement, que de concession de terrain.

Le Maire propose la construction de quatre caveaux préconstruits par la commune, afin de pouvoir proposer aux familles, touchées par le deuil, le choix de quelques sépultures avec caveau.

Quatre caveaux répartis comme suit :

- 2 caveaux rangée 3 EST emplacement n° 17 et n° 18 durée 30 ans
- 1 caveau rangée 1 EST emplacement n° 13 durée 15 ans
- 1 caveau rangée 4 NORD emplacement n° 15 durée 50 ans

Le coût approximatif d'un caveau est estimé à 4 000 € H.T.

Le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE à l'unanimité,**

DECIDE la construction de quatre caveaux au cimetière communal,  
PRECISE que la somme affectée à ces travaux est prévue au budget primitif 2014 article 2138 autres constructions

INDIQUE qu'une mise en concurrence sera réalisée pour cette prestation.

DONNE au Maire tout pouvoir pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme,  
**M. le Maire,  
J. PLENAT**





MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 13
Votants	: 14
Pouvoir (s)	: 01
Absent (s)	: 01

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS :** M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers municipaux.

**POUVOIR :**

M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT :** SAINT ANDRE Philippe

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme LE PIGEON Juliette

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

N° 74/2014

**Taxe locale sur la publicité extérieure**

Considérant l'article 171 de la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, codifié aux articles L.2333-6 à L.2333-16 du code général des collectivités territoriales qui a créé une nouvelle taxe, la taxe locale sur la publicité extérieure,  
Considérant la délibération n°36/2010 du 17 Mai 2010 par laquelle le conseil municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure,  
Considérant que le Conseil municipal avait décidé que le tarif applicable serait de 15 Euros par m<sup>2</sup> et par an pour les dispositifs publicitaires, les enseignes et les préenseignes,  
Considérant qu'il s'était opposé à l'exonération de droit pour les enseignes inférieures ou égales à 7m<sup>2</sup>  
Considérant que les commerces de la commune ont traversé une période difficile durant ces 3 dernières années,  
Considérant la nécessité de soutenir la relance des commerces,  
Considérant la complexité du recensement, de l'encaissement et du faible montant de cette taxe,

Il est proposé au conseil municipal :

- De rapporter la délibération n° 36/2010 du 17 Mai 2010
- De suspendre cette taxe pour les exercices 2014 et 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**VOTE à l'unanimité,**

ACCEPTTE les propositions ci-dessus énumérées.



Pour extrait conforme,  
M. le Maire,  
J. PLENAT

**MAIRIE  
DE  
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14  
Pouvoir (s) : 01  
Absent (s) : 01

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze  
le 20 juin  
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de M. J. PLENAT, Maire du Rayol-Canadel  
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2014

**PRESENTS :** M. PLENAT Jean , Maire,  
Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE Charles Henri adjoints,  
M. DEL MONTE André, M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène,  
Mme LANG Virginie, M. MAGALAHES Jean Pierre, Mme LE PIGEON  
Juliette, Mme CHAPPA Christelle, M. BOEMARE Jean Pierre,  
Mme VOITURON Pascale, Mme DE PONFILLY Bettina Conseillers  
municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 25/06/2014  
Reçu en Sous Préfecture le 26/06/2014

**POUVOIR :**  
M. GHIBAUDO Olivier a donné pouvoir à M. PLENAT Jean

**ABSENT :** SAINT ANDRE Philippe

**SECRETARE DE SÉANCE :** Mme LE PIGEON Juliette

**N°75/2014**

**Demande de dénomination de commune touristique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 juin 2009 qui demandait le classement de la commune en station de tourisme.

Le décret 2008 – 884 du 2 septembre 2008 article 3 section 2, relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme prévoit que le Code du tourisme dans ses articles

- article R. 133 – 32 précise que peuvent être dénommées communes touristiques, les communes qui :
  - o a) Disposent d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination ;
  - o b) Organisent, en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif ;
  - o c) Disposent d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la commune telle que définie à l'article R. 2151 – 1 du Code Général des collectivités territoriales est supérieur ou égal à un pourcentage fixé à l'article R. 133 – 33.

*(Commune du Rayol-Canadel .... Suite délibération n° 75/2014)*

En effet, selon la dernière mise à jour en date du 5 novembre 2008 de la loi n° 2006 – 437 « Les communes touristiques bénéficieront de cette dénomination par arrêté préfectoral pris pour 5 ans ».

VU l'arrêté préfectoral du 28 août 2009,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**VOTE à l'unanimité,**

DECIDE de demander la dénomination de commune touristique pour une durée de 5 ans.



**Pour extrait conforme,  
M. le Maire,  
J. PLENAT**

